

[Traduction]

LES FINANCES

DEMANDE DE RAPPORT SUR LES EFFETS DES EXEMPTIONS FISCALES ACCORDÉES EN 1973

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. A-t-il l'intention de faire bénéficier la Chambre d'une étude sérieuse sur les effets des réductions fiscales que la Chambre a accordées l'an dernier aux entreprises de fabrication et de transformation, étude qui permettrait aux députés de juger des effets de ces exemptions beaucoup mieux que par le rapport provisoire que je qualifierais de ridicule et dont personne ne peut tirer de conclusions valables?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je n'accepte pas entièrement l'entrée en matière. Comme le député le sait, les mesures sont entrées en vigueur l'été dernier et, à sa demande expresse, leur application a été suivie d'un rapport préliminaire, puis d'un autre plus complet à la fin de l'année. Le rapport porte sur les projets des entreprises. Il n'y a pas de meilleure documentation que puissent obtenir ceux qui prennent les décisions pour appuyer ces projets. Les données du rapport sont aussi confirmées par les renseignements objectifs présentés par le ministère de l'Industrie et du Commerce.

Une voix: Donnez-les-nous.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, a déposé lundi un rapport, une enquête, une analyse de 20,000 sociétés canadiennes, qui indique une augmentation remarquable des projets des entreprises, et c'est grâce aux stimulants qui leur ont été accordés pour la création d'emplois et la stabilisation des prix dans l'intervalle.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour. Le député de High Park-Humber Valley invoque-t-il le Règlement?

M. Jelinek: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège à propos des déclarations faites par le ministre des Postes. Permettez-moi de dire que je suis très heureux de le voir apparemment préoccupé après avoir dit que ce stade n'était pas du ressort du gouvernement. J'aimerais préciser ici que mon intention n'était pas du tout d'induire la Chambre en erreur...

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: ... et que ces renseignements ne m'ont été communiqués qu'hier midi par le service technique de la ville de Montréal. Je ne faisais que poser une question au nom des habitants de Montréal...

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: ... en ce qui a trait à cette affaire. Donc, s'il y a des excuses à présenter, je présente les miennes au ministre. Mais je répète que je n'avais nullement l'intention d'induire la Chambre en erreur. Le service technique de la ville de Montréal m'a dit que les dimensions du terrain n'étaient pas celles que le ministre a données.

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à propos d'une réponse donnée il y a quelques instants à une question inscrite au *Feuilleton*, en l'occurrence la question n° 408 à laquelle a répondu le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. C'est la

Lois sur les prêts

première chance que j'ai d'expliquer brièvement la raison pour laquelle je soulève la question de privilège. La question était la suivante: quelles ont été, en détail, les activités du journaliste soviétique, M. Konstantin Gueivandov, qui ont poussé le gouvernement à lui refuser un nouveau visa d'entrée au Canada et est-ce que des citoyens canadiens ou des résidents du Canada ont été mêlés d'une façon quelconque à ces activités? Le ministre a répondu qu'il ne considérerait pas que c'était dans l'intérêt du public de divulguer les renseignements demandés.

A mon avis, ce genre de réponse constitue une raison valable de soulever la question de privilège et elle est une insulte faite au Parlement. En ma qualité de député, j'ai posé une question valable à propos de la façon dont on avait traité un visiteur au Canada et, selon moi, le gouvernement entrave les droits et les privilèges de la Chambre en se cachant trop souvent derrière cette expression usée qu'il ne serait pas dans l'intérêt public de divulguer certaines choses.

Enfin, s'il est arrivé quelque chose de répréhensible, la Chambre a le droit de le savoir et c'est violer nos privilèges que de nous empêcher de le savoir. Si rien ne s'est produit qui ait été répréhensible, j'affirme que la Chambre a le droit de savoir si le journaliste est persécuté parce qu'il a écrit des choses que le gouvernement n'a pas aimées.

M. l'Orateur: Le ministre veut-il répondre à la question de privilège soulevée par le député?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, je ne puis qu'affirmer au député que nous suivons l'usage reconnu à la Chambre depuis plusieurs années à propos de questions analogues. Il s'agit d'une affaire qui concerne l'intérêt national et j'affirme très sérieusement au député que la divulgation des renseignements qu'il a demandés ne serait pas avantageuse pour les Canadiens.

Des voix: Bravo!

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES LOIS SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES, LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES ET LES PRÊTS AIDANT AUX OPÉRATIONS DE PÊCHE

MODIFICATIONS PORTANT SUR LES PRÊTS ET L'OBLIGATION CONTRACTÉE PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances) propose: Que le bill C-14, tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur les prêts aux petites entreprises et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, vous constaterez qu'à la suite de certaines discussions, nous sommes disposés à renvoyer ce projet de loi, après la deuxième lecture, au comité plénier plutôt qu'au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques qui est surchargé.